

Séance du 21 octobre 2013

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 14

Présents ou représentés:12

Absents : 2

Date de convocation : 11 octobre 2013

Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM. Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, Christophe BALL, François ADAM, Bernard RIEHL, Arlette KNITTEL représenté par Yvette HOLTZMANN, Pascal MAILLET représenté par Bernard LIENHARD, Christian SUSS représenté par François ADAM.

Absents : M. Jean KAUFFMANN et Mme Chantal MATTER.

DELIC-050-2013 : Objet : Extension du réseau d'Assainissement rue des Vignes.

Vu le projet de construction d'une maison individuelle donnant sur la rue des Vignes sur un terrain classé dans la zone constructible du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'entreprise Wicker pour les travaux d'assainissement de la rue des Vignes pour un montant estimé à 13 689 € HT,
- précise que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement,
- autorise le maire à signer tous les documents administratifs y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-051-2013 : Objet : Extension du réseau d'eau potable rue des Vignes.

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 14 février 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation, dans la rue des vignes, des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 35,00 mètres pour un montant estimé à 4 300,00 € HT, dans le cadre de sa compétence urbanistique,

- confie l'exécution de ces travaux au SDEA dans le cadre de ses compétences transférées,
- précise que les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement,
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...).

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-052-2013 : Objet : Débroussaillage / Elagage rue du Koppenberg.

M. le Maire propose au conseil Municipal de faire réaliser des travaux de débroussaillage et d'élagage au niveau de la rue du Koppenberg, le long du lieu-dit « Offlematt ».

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de débroussaillage et d'élagage à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant d'environ 585 € HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-053-2013 : Objet : Entretien des arbres et arbustes de la commune pour 2014.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se positionner déjà en automne, pour l'entretien des arbres et arbustes de la commune, pour permettre à l'entreprise retenue de planifier les travaux pour le printemps à venir.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI » sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 672 € HT pour la saison fin 2013/2014,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-054-2013 : Objet : Pose d'un auvent métallique à l'entrée de la scène de la Salle Polyvalente et à l'entrée de la Mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de placer un auvent métallique à l'entrée de la scène de la Salle Polyvalente, ainsi qu'à l'entrée de la Mairie, notamment pour se protéger contre la pluie.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux de fournitures et poses des deux auvents (Mairie et Salle Polyvalente) à l'entreprise M.S.P, sise 14 rue principale à Alteckendorf, pour un montant total d'environ 1 770,00 € HT, soit 830 € HT pour la Salle Polyvalente et 940 € HT pour la Mairie,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-055-2013 : Objet : Déneigement et salage des voiries communales.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de s'organiser pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver prochain.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise CRB, sise 7 rue du Moulin à Brumath, pour un tarif horaire de 46 € HT, un forfait de prise en charge avec déplacement de 50 € HT et la livraison de sacs de sel de 25kg à 4,10 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-056-2013 : Objet : Participation des riverains aux dépenses de voirie et réseaux.

Le Maire expose au Conseil municipal, qu'il s'agit de la partie de la rue du Koppenberg donnant sur la colline.

- vu l'exposé du Maire sur le prix réel des travaux réalisés,
- vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 1980 demandant l'extension à la commune de Minversheim des dispositions des lois locales des 21 mai 1879 et du 6 janvier 1892 portant restriction à la liberté de construire,
- vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 1980 étendant à la commune de Minversheim les dispositions des lois locales du 21 mai 1879 et du 6 janvier 1892,
- vu la délibération du Conseil Municipal du 14 février 1996 précisant le mode de calcul de la Taxe des Riverains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe à 83,41 € par mètre linéaire la participation financière à verser par les riverains pour l'aménagement partiel de la rue du Koppenberg.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-057-2013 : Objet : Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport annuel de l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Minversheim,
- déclare qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-058-2013 : Objet : Participation à l'entretien des chemins d'exploitations.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide, de verser à l'Association Foncière de Minversheim, une participation exceptionnelle d'un montant de 2 500 € pour l'entretien des chemins d'exploitations,

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2013 de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-059-2013 : Objet : Décision modificative du budget 2013 de la Commune.

Suite à la délibération n°058-2013 du 21 octobre 2013 (participation à l'AF) il y a lieu de prendre une décision modificative pour pouvoir effectuer le versement de la participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à la modification budgétaire suivante en section de fonctionnement :
 - o Dépense : Art 6574 + 2 000 €
 - o Dépense : Art 61521 - 2 000 €

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-060-2013 : Objet: Mise en place des éclairages de Noël

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier la mise en place des éclairages de Noël à une entreprise.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- charge l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, de mettre en place les quinze lampadaires de Noël, pour un montant de 540 € HT, soit 36 € HT par lampadaire,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-061-2013 : Mise en place d'une minuterie pour l'éclairage de l'église et remplacement du projecteur ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire installer une minuterie pour l'éclairage de l'église pour ainsi être conforme à l'arrêté du 25 janvier 2013

interdisant l'illumination des bâtiments publics de 1h à 7h du matin et aussi de remplacer le projecteur actuel, afin de réduire les dépenses énergétiques.

Vu les offres des entreprises consultées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les travaux d'installation d'une minuterie pour l'éclairage de l'église et le remplacement du projecteur à l'entreprise REMOND, sise 7 rue de Mittelhausen à Wingersheim, pour un montant d'environ 561 € HT, soit 311 € HT pour la minuterie et d'environ 250 € HT pour le projecteur,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux